

L'économie informelle, une activité organisée « hors régulation » ?

L'économie informelle désigne l'ensemble des activités productrices de biens et services dissimulées au regard de l'État et qui échappent donc à son pouvoir régulateur. Au-delà de la question de son estimation, c'est celle de son statut qui se pose : étrangeté vouée à se diluer dans le formel, stade intermédiaire de développement ou puissance créatrice riche d'expérimentations ?

Auteur

Yvon Pesqueux

Cnam, professeur titulaire de la chaire « Développement des systèmes d'organisation »

L'économie informelle

articule des concrétisations disparates (les plateformes électroniques de marché, des offreurs et des demandeurs de taille variée pour effectuer des activités de toute nature). Son développement actuel trouve au moins quatre origines : l'informatisation croissante des structures organisationnelles, en particulier celles des entreprises multinationales, les conséquences des politiques d'ajustement structurel, le développement d'un « e-business », les migrations croissantes pour faits de guerre, de pauvreté et de réchauffement climatique. L'économie informelle se construit comme réponse à la cherté, à l'(in)disponibilité et à l'(in)accessibilité aux biens et aux services. Parler d'économie informelle, c'est mettre en avant un univers considéré comme non régulé.

Quelques erreurs à ne pas commettre sur l'économie informelle

Éviter tout jugement normatif sur l'économie informelle, généralement considérée comme une mauvaise chose ou tout au plus destinée à être réintégrée à l'économie formelle (donc régulée de façon externe). De la même manière qu'il serait discutable de distinguer un « bon » d'un « mauvais » formel, il est incohérent de faire cela avec l'économie informelle.

Éviter tout jugement normatif sur sa dimension illégale (devant donc être réduite par un contrôle policier), car elle occupe une importance telle dans les pays développés et plus encore dans les pays en développement que cette manière de voir est insuffisante. Les activités de ce secteur ne cherchent pas forcément à se cacher ni à se soustraire aux obligations d'enregistrement, mais leur développement marque la faiblesse de

la régulation qui les vise. L'existence des activités du secteur informel est effectuée au regard d'un objectif socio-économique tangible et d'une forme organisationnelle marquée par l'existence de « liens d'assemblage » permettant une grande mobilité. La question première ne peut donc être celle de l'irrégulier.

Ce qui relève de l'informel vaut aussi comme régulation (du formel tout comme du fonctionnement de la société), la déviance qui lui est inhérente valant comme jeu avec la

règle, mais aussi comme ciment social. L'économie informelle n'est donc ni l'économie des exclus, ni celle de la débrouille, semblant pourtant être invisible alors même qu'elle existe sous nos

yeux, cette invisibilité venant sans doute de sa totale congruence avec la vie en société. Avec l'économie informelle, il est question d'activités tout aussi « sérieuses » que dans le secteur formel. C'est en cela qu'elle construit sa propre régulation professionnelle.

L'économie informelle est une source de stabilité et de régulation sociales

Les facteurs d'émergence de l'économie informelle

L'économie informelle regroupe des activités qui ne sont pas ou peu observées ou qui échappent à l'observation. C'est par cette manière dont elle « échappe » aux institutions, tant d'un point de vue légal que social, qu'elle serait caractérisée : un aveu d'ignorance, en quelque sorte, assorti de diagnostics disparates et de prescriptions sécuritaires avec la structuration d'un État policier qui devrait permettre la maîtrise et la réduction de l'économie informelle et sa transformation en économie formelle, réduction qui tiendrait lieu

de situation normale. Ce serait une sorte de phénomène anormal qui ne pourrait qu'être l'objet d'une formalisation du fait de sa nature régressive supposée. Et pourtant, c'est aussi le lieu de genèse d'innovations, de construction d'un *entrepreneurship* qui n'est certes pas celui des *business schools* ni celui des « entrepreneurs sociaux » (Bureau et Fendt, 2013) ! Des notions comme celles de leadership, de motivation, de capacité de négociation, d'apprentissage, de stratégie, d'avantage concurrentiel, d'innovation, de diversité, de cohésion, de cohérence, d'identité, etc. y trouvent des concrétisations cohérentes, mais dont le lieu diffère structurellement de ce qui en est habituellement dit, son développement étant tout sauf aléatoire, mais, au contraire, volontaire et inscrit dans une logique d'efficacité.

L'économie informelle dans les pays en développement est considérée principalement comme une économie de survie et de pauvreté – donc indispensable – mêlant réseau social, famille, faible dimension de l'activité, etc., et qui, malgré la succession des rapports des institutions internationales, résiste à la régulation. Sans doute prend-elle en partie aussi ces caractéristiques dans les pays développés aujourd'hui. Elle est une source importante de stabilité et de régulation sociales.

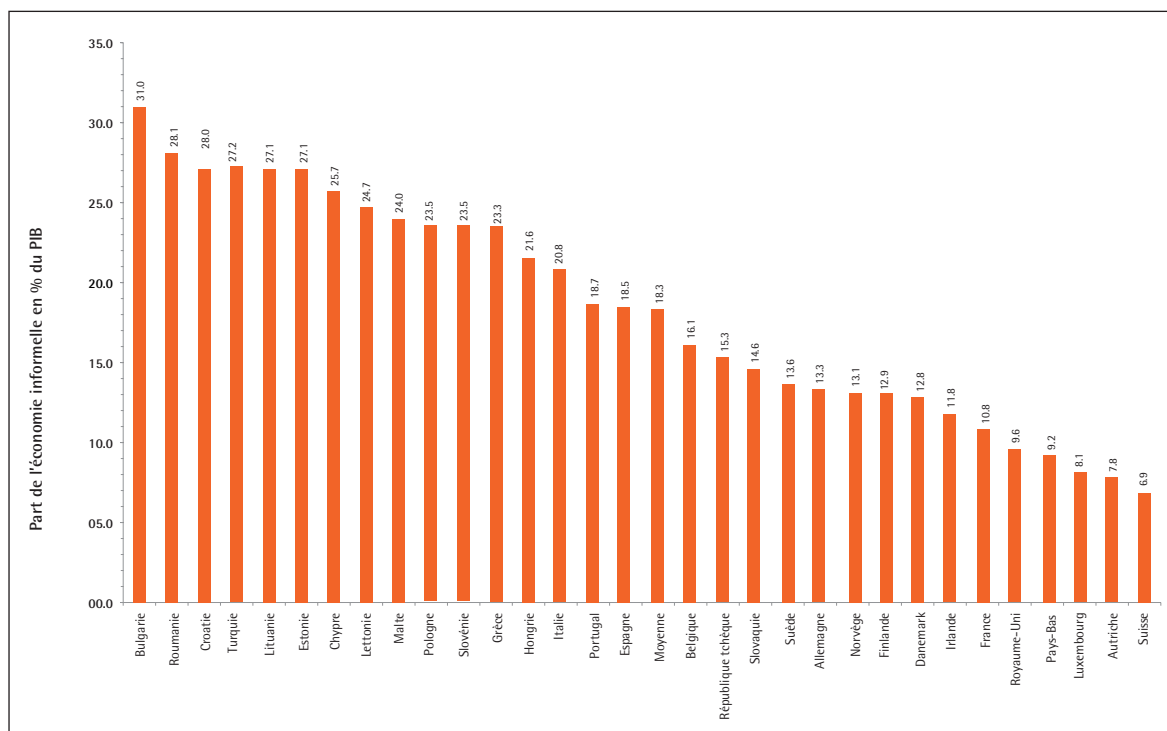
Cette économie informelle a-t-elle une place dans les politiques publiques, place qui dépasserait la thématique de l'accident ou de la « monstruosité » ? Contribue-t-elle à l'entrepreneuriat ou pas ? Reste-t-elle une transgression tolérée ? Rappelons que l'économie repose sur le postulat qu'une action collective non organisée et/ou non reconnue est un avatar de l'action organisée reconnue et institutionnalisée. Or, la situation que nous analysons ici est un autre modèle de développement organisationnel par réseau affinitaire dans un contexte de pauvreté et/ou

de transgression. C'est ainsi que la mise en œuvre inconditionnée des politiques d'ajustement structurel qui touchent aujourd'hui l'Europe conduit au développement de la défiance envers les institutions et corrélativement de la confiance dans les réseaux de l'économie informelle, ces réseaux ayant même tendance à faire communauté et régime de régulation.

Dans les pays développés, on cantonne l'économie informelle à des activités économiques et commerciales qui seraient effectuées sur les logiques de l'évitement, donc en dehors du champ des institutions. C'est la position de F. Schneider et A. Bruehn (2010) qui mentionnent, comme fait générateur, l'évitement de l'impôt (sur le revenu, la valeur ajoutée et autres taxes), des cotisations sociales, des normes en vigueur sur le marché du travail (salaire minimum, horaires, normes de sécurité, etc.) et des procédures administratives. Si on leur concède une dimension, c'est au nom d'un usage extensif de la notion de réseau social et à la lumière de l'illégalité plus ou moins tolérée. Dans plusieurs pays dits « émergents », cette économie est ignorée malgré son importance majeure. Par exemple, personne ne veut parler de l'importance et, encore moins, de l'organisation du *narco business*. On sait seulement qu'il est international voire géré par des réseaux d'ampleur multinationale assortis d'une logistique sophistiquée tant d'un point de vue physique (jusqu'à l'usage d'avions cargos) que d'un point de vue sécuritaire (avec l'existence d'armées « privées ») ou d'un point de vue financier (quel rapport de RSE d'une banque internationale aborde la question de ce type d'origine pour ses flux financiers ?).

Dans les pays en développement, l'importance de l'économie informelle se situe entre 50 et 75 % de la production non agricole, et même parfois plus, ce qui conduirait à affirmer

Graphique 1. Part de l'économie informelle dans 31 pays européens (en % du PIB)



Source : Friedrich Schneider, Konrad Raczkowski et Bogdan Mróz, « Shadow Economy and Tax Evasion in the EU », *Journal of Money Laundering Control*, vol. 18, 2015, p. 34-51.

que c'est l'économie formelle, entre autres celles des filiales des entreprises multinationales et des ONG, qui est en quelque sorte l'exception, alors même que ce sont ces activités qui donnent lieu à une normalisation et à des *reporting*. Dans les pays développés, elle « pèse » entre 15 et 20 % de l'activité économique (Bureau international du travail [BIT], 2011). F. Schneider *et al.*, d'après une économétrie construite à partir de plusieurs variables explicatives floues (la liberté des affaires, par exemple), estiment son poids autour de 30 % du PIB en 2007 sur la base d'un échantillon de 162 pays.

De l'informel à l'économie informelle

Comment caractériser l'aspect informel au-delà de la dichotomie formel/informel ? Le formel est-il ce qui relève du visible et l'informel de l'invisible, la référence au principe de

transparence ayant pour objectif de rendre visible l'invisible ? Se référer, au nom d'une régulation coercitive, à l'application de procédures suffit-il à distinguer le formel de l'informel ? Et si le formel correspond au formalisé, en quoi serait-il supérieur à l'informel ? Le non-formalisé peut-il pour autant être assimilé à de l'informel ? L'informel vaut-il alors pour l'implicite, le tacite ou même le caché, ce qui relèverait du formel étant de l'explicite ? La référence à l'économie informelle convoque, en effet, les notions voisines de clandestinité, d'opacité, d'occulte, car on ne la voit pas. Dans le registre de l'apprentissage, l'économie informelle est aussi le lieu du savoir profane, au regard d'un savoir savant et donc plus valorisé. Deux autres dualités valides seraient celle qui s'établit entre le matériel valant pour le formel et l'immatériel valant pour l'informel et celle qui vaut entre « économie officielle » et « économie non officielle ». En quoi peut-on rapprocher aussi

« formel » avec « réel » et « informel » avec « imaginé » ou « imaginaire » ? L'informel se caractériserait alors par une image floue par différence avec la netteté des représentations de ce qui relève du formel.

Avec ces perspectives, on entre dans plusieurs dimensions qui fondent toute la difficulté de se référer à de l'informel :

- > la dualité « visible/invisible » pose une question d'ordre épistémologique dans la mesure où elle suppose une réflexion quant à la place et à l'appareillage de l'observateur qui verra des « objets » différents suivant son programme de recherche en tentant de révéler l'« informel » ;
- > la dissociation « formalisé/non-formalisé » se réfère à l'hypothèse culturaliste selon laquelle le non-formalisé pourrait trouver une compréhension en se référant à la notion de culture ;
- > la dualité « explicite/implicite (ou tacite) » se réfère à une question d'ordre méthodologique, la méthode

étant liée à la vocation à expliciter le tacite (Nonaka et Takeuchi, 1997) sachant que, dans la spirale de l'explicitation du tacite en explicite, l'explicité ainsi créé tend à générer un « nouveau » tacite... et donc que la formalisation du formel tend à créer un informel. Il est en effet difficile de réduire comme cela l'informel ;

> la tension « matériel/immatériel » soulève une question économique quant à la valorisation de l'immatériel ;

> celle qui vaut entre « réel » et « imaginé » ou « imaginaire » soulève une question anthropologique, l'imaginé et l'imaginaire s'inscrivant dans ce second registre. Il en va de même pour la dualité voisine « clair/sombre ».

L'informel ouvre aussi la question (et les limites) du parallélisme avec le formel :

> le central correspondrait alors au formel et le périphérique à l'informel ;

> le formel serait inscrit dans le monde de l'ordre, du régulé, de l'ordonné, de l'harmonieux quand l'informel serait dans le monde du désordre, du non-régulé, du désordonné, du chaos.

Si l'on se focalise sur la racine du mot « forme » (et de son corrélat, la « morphologie »), avec l'informel, on doit noter l'absence de référence à la notion de « formation » (la forme en construction) et de « formalisation » (le processus de formation). On peut en effet postuler qu'aucune forme ne puisse être donnée a priori, mais que c'est l'existence d'un processus de formalisation qui va déboucher sur une forme donnée dont la représentation ne sera jamais qu'une forme à un moment donné. Il n'existerait donc pas vraiment de forme, mais un continuum jamais achevé.

Ce qui nous intéresse ici est de faire de l'économie informelle une « situation régulée » (au regard de la situation des pays où elle prospère), mais c'est ce qui pose la question du référentiel. Il est important de la

relier à la norme et à la règle, deux références majeures, en n'oubliant pas de rappeler que l'organisation est conçue, en sciences des organisations, comme fondamentalement régulée. La conformité est ce qui va fonder l'acte de ressemblance, de même, qu'inversement, l'acte de dissemblance fonde aussi la régulation mais sur la base du critère de plus ou moins grande obéissance ou désobéissance aux règles. La quête de conformité sert le plus souvent de postulat à l'anthropologie d'un agent organisationnel « normal » par rapport à un référentiel politique, moral et juridique.

D'un point de vue méthodologique, la question de l'économie informelle ouvre le champ du « frontisme » marqué par une délimitation floue entre un intérieur et un extérieur, un officiel et un irrégulier, un centre et une périphérie, la hiérarchie et la transaction, le régulé et le non-régulé, le structuré et l'inorganisé, une économie informelle « ancienne », marquée par une forme de spontanéité et l'usage d'un savoir traditionnel, et une économie informelle « actuelle », marquée par un professionnalisme. Elle ouvre également le champ à une perspective processuelle où il sera question de formaliser – le plus souvent implicitement – dans un but de protection et de remise en cause de la double univocité « formel/règles formelles » et « informel/règles informelles ». Avec l'économie informelle et les organisations qui la constituent, il est question de nouveauté au regard du projet d'uniformité inhérent au formel.

Les réflexions sur l'économie informelle

L'économie informelle est souvent située en dualité de l'économie formelle, sa référence privilégiée étant les pays en développement. Son développement conduit à un

dédouement du secteur formel, chaque activité dite « en règle » ayant, en quelque sorte, une réplique dans l'informel. Comme l'indique Bangbola (2010), « l'économie informelle est plus qu'un avatar de l'économie formelle avant de s'y déverser. C'est une forme spécifique de structuration de l'économie des pays en développement centrée sur les différents rôles que jouent les micro et petites entreprises et sur leurs capacités à produire de la subsistance, du revenu et de la croissance adaptée au marché local et national. Mais l'analyse serait incomplète si elle ne prenait pas en compte, bien que cet aspect soit peu affirmé et étudié, le rôle possible du secteur informel comme sous-traitant à bas prix des entreprises du secteur moderne. Les programmes d'ajustement structurel ont, en effet, situé ces dernières dans un contexte de recherche d'une compétitivité accrue et les ont, en quelque sorte, incitées à recourir aux acteurs de cette économie pour assouplir leurs processus de production et réduire leurs charges » (recherche de flexibilité et stimulation de son développement). L'économie informelle se situe également en dualité des défaillances de l'État qui promulgue et établit des mécanismes de contrôle sans avoir les capacités pour les mettre en œuvre, tant pour ce qui concerne le prélèvement des impôts et taxes que sur celui du respect des normes générales de fonctionnement de la société (droits de propriété, conditions de travail, état sanitaire, qualité des produits, etc.) et celui de la fourniture des services dont il a la charge (infrastructures, sécurité, etc.). C'est pourquoi, il est courant de séparer les activités formelles des informelles sur le seul critère du paiement des impôts et taxes et, par extension, sur l'enregistrement auprès de l'administration (fiscale notamment). L'économie informelle peut se définir comme un domaine où les activités ne sont pas régies par une législation.

La définition statistique de l'économie informelle a été adoptée lors de la Conférence internationale des statisticiens du travail en janvier 1993, afin de permettre l'observation statistique dans les pays où les micro et petites entreprises informelles jouent un rôle important en termes d'emplois et de contribution au PIB, au point de nécessiter leur prise en compte dans la modélisation macroéconomique et les politiques sectorielles, sans pour autant aboutir à des données chiffrées fiables.

Le texte de la Conférence précise le sens global qu'elle donne à l'économie informelle¹ : « D'une façon générale, le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division du travail et du capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs risques et périls et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les

engagements souscrits à des fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être indistinctement utilisés pour l'entreprise et pour les besoins du ménage. Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine. »

L'économie informelle, une stratégie de développement en Afrique

La lecture de ce texte rend compte du mépris dans lequel cette économie se trouve confinée. Et pourtant, son importance a conduit la Banque mondiale (BM) et le Fond monétaire international à prendre des résolutions pour l'encourager et la considérer dans les stratégies de développement en Afrique, même si l'esprit des rapports du Doing Business de la Banque mondiale prône l'idée que la facilité de formalisation jouerait contre l'informel. C'est ainsi qu'en Mauritanie et au Mali, par exemple, ces deux institutions se penchent avec intérêt sur les projets de regroupement des chauffeurs de taxi en coopératives. Le Bureau international du travail met aussi l'accent sur les aspects positifs d'une économie qui s'avère rentable, productive et créative. La perception de l'économie informelle a donc évolué dans le temps. L'équivalence « formel/inertie » a conduit à la dualité « informel/flexibilité » où l'économie informelle est considérée comme une forme

dynamique et spontanée de régulation sociale (Deffourney, 1994). On assiste donc actuellement à une légitimation de l'informel malgré son caractère illégal au regard de logiques telles que l'apprentissage qui y opère, la créativité et les réseaux qui y prospèrent.

La notion de « secteur informel » tire son origine de la Conférence internationale du travail organisée par l'Organisation internationale du travail tenue en 1969. C'est dans le cadre de cette Conférence que fut lancé le Programme mondial de l'emploi dont le double but est de faire de l'emploi productif d'une grande masse de la population un objectif majeur des politiques nationales et internationales de développement, et d'aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour le réaliser. Le terme « informel » a été utilisé pour la première fois par Hart (1973) lors d'une étude sur le Ghana présentée initialement en 1971 et publiée en 1973. Rompant avec l'idéologie du dualisme « secteur formel/secteur traditionnel » qui dominait alors, il a introduit un nouveau clivage entre un secteur informel qu'il considérait comme une extension du secteur traditionnel et un secteur formel plus ou moins assimilable au secteur moderne. C'est à partir de ce moment que les contours de l'informel débordent sur le traditionnel, mais aussi le clandestin.

La première mission organisée en Afrique sur ce thème a eu lieu au Kenya en 1972. Elle a donné lieu à la publication du rapport réalisé sous la direction de Singer (BM-BIT, 1972) et a fait le constat que, dans les pays en développement, le principal problème est celui de l'existence d'une vaste « population active indigente », c'est-à-dire d'une catégorie de « personnes qui travaillent et qui peuvent même travailler très dur, mais dont l'emploi n'est pas productif, dans le sens où il ne leur permet pas de gagner un revenu qui atteindrait le minimum

¹ > Source : Bureau international du travail.

décent ». Ce texte acte la présence d'un secteur de petites activités agricoles et artisanales génératrices de biens et services, secteur qualifié d'*informal sector* et, dans la version française, de « secteur non structuré », expression qui sera retenue par le Bureau international du travail et qui restera longtemps la plus utilisée. La conception de l'économie informelle en sortira profondément marquée par l'idée que s'il est important d'un point de vue socio-économique, ce n'est pas le véritable lieu économique du développement, dans la mesure où la nature et la taille des activités seraient plutôt de l'ordre du précapitalisme et la logique de leur transaction à la limite du troc. La notion s'ancre dans une perspective évolutionniste, justifiant d'autant les régulations

« éducatrices » qui seront adressées aux agents de ce secteur. L'économie informelle est considérée comme le regroupement de petites activités dans le cadre d'entités souvent individuelles ou familiales, et se caractérise par un positionnement hors cadre fiscal, social et juridique, une comptabilité réduite aux « recettes/dépenses », des salariés non déclarés, etc., même si elle comprend des activités relevant de tous les secteurs économiques et qu'elle se renouvelle continuellement (son « innovativité »). Ses manifestations privilégiées concernent l'agriculture, le commerce avec les marchands ambulants, les marchands sur étalage, des artisans tels que les forgerons, les soudeurs, la réparation de véhicules et d'appareils ménagers, la construction (maçons,

menuisiers, etc.), la coiffure, le tissage, la fabrication et la réparation de chaussures, la couture, et des activités de service comme la restauration (les « maquis » en Afrique subsaharienne), la sécurité, l'entretien, les employés de maison, les chauffeurs de taxis, etc. Toutes ces activités donnent lieu à des rémunérations variables suivant le lieu, l'époque, le domaine et/ou le niveau d'activité.

Dire de l'économie informelle qu'il s'agit d'une concrétisation d'un secteur non régulé, c'est affirmer en creux sa dimension institutionnelle et inviter à la considérer dans les catégories de la régulation. C'est aussi une critique apportée aux logiques des organisations internationales qui ne la considère que comme un ensemble disparate de micro-unités. ●

> bibliographie

- BUREAU S. et FENDT J., « L'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle des pays développés : une réalité oubliée ? », *Papier de travail ESCP-Europe*, 2013.
- BANGBOLA L. O., *Secteur informel : atout ou frein au développement de l'activité – Cas de la vente des produits pétroliers au Bénin*, Cnam/Isor, 2010.
- DEFFOURNEY J., « L'associatif au service de l'informel », *Recherche sociologique*, vol. 25, n° 3, 1994, p. 997-1023.
- GIDDENS A., *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- HART K., « Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n° 1, 1973.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Statistical Update on Employment and the Informal Economy*, Genève, 2011.
- NONAKA I. et TAKEUCHI K., *La Connaissance créatrice : la dynamique de l'entreprise apprenante*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.
- SCHNEIDER F., BRUEHL A. et MONTENEGRO C. E., « Shadow Economies All over the World », *World Bank*, 2010.
- SCHNEIDER F. et ENSTE D., *Sous la protection de l'ombre : la croissance de l'économie souterraine*, Washington, Fond monétaire international, 2002, coll. « Dossier économique ».